

reçue, mais n'a pas été prise en considération. La commission a décidé que tout instituteur qui pourrait oublier à tel point sa dignité pour offrir ses services à \$460, quand on en offre \$480,—et cela en faisant tort à ses confrères qualifiés—n'est pas la marchandise qu'il nous faut”.

“La commission est d'opinion que : “votre taille est de deux pieds six pouces, au lieu de six pieds deux pouces, tel que mentionnée dans votre lettre.”

N. B.—Il serait à désirer que tous ceux qui offrent leurs services au rabais, reçussent la même leçon que ce brave instituteur de six pieds deux pouces.

J. B. C.

Rapports des inspecteurs d'écoles

GLANURES

“Je désirerais qu'on apportât un plus grand soin en ce qui concerne l'entretien des écoles, et surtout dans l'arrangement fait pour le lavage des classes. A présent, la plupart des écoles ne sont lavées qu'une fois chaque semestre, et balayées par les élèves à tour de rôle.

L'on ne prend soin des privés qu'à de rares intervalles, et ils sont souvent plus qu'impraticables, vu leur malpropreté et leur manque de réparations.

Au lieu de choisir une belle portion de terrain pour l'emplacement de l'école, la plupart des arrondissements ont construit dans un endroit sans valeur, rempli de pierres ou d'embaras, dépourvu d'arbres ou recouvert de buissons. Peu d'emplacements sont clôturés, aucun n'est planté d'arbres, ou entretenu tel que prescrit par les règlements. Si quelque chose pouvait être fait pour augmenter la subvention du gouvernement, de manière à décider les conseils municipaux à fournir une égale somme pour l'amélioration de leurs écoles, cela aurait, je pense, un bon effet dans plusieurs localités.

J.-W. McOUAT.—*Lachute.*”

“La plupart des commissaires et des syndics d'écoles prouvent qu'ils ont conscience de leur responsabilité en fournissant aux

enfants soumis à leur juridiction les meilleurs moyens de s'instruire; quelques-uns néanmoins semblent plus soucieux de leur bourse que de l'éducation de leurs enfants.

Dundee, une riche municipalité, prélève pour les fins scolaires un *mill et demi* dans la piastre, je crois, et tient une école fermée durant presque toute l'année, deux généralement la moitié de l'année, et deux autres chacune pendant trois mois de l'année, FAUTE DE RESSOURCES. Jusqu'à présent, tous les conseils et rapports n'ont point reçu de considération.

J. MCGREGOR.—*Huntingdon.*

Cent-huitième réunion des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval, tenue le 29 septembre 1894

Etaient présents: M. C.-J. Magnan, président de l'association; M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'Ecole normale Laval; M. l'abbé A. Caron, assistant-principal; M. M.-B. Lippens et G. Guay, inspecteurs d'écoles; MM. F.-X. Toussaint et J.-B. Cloutier, anciens professeurs à l'Ecole normale Laval; MM. N. Lacasse, J. Létourneau, J. Ahern, C. Lefèvre, D. Frève, P. Provençal, N. Tremblay, E. Gagnon, C. Renaud, H. Simard, A. Simard, L. Bergeron, J. Donaldson, Ed. Boily, J. Degagné, A. Deléglise, A. Guimond, M. Côté, O. Goulet, P. Enright. MM. les abbés Filteau et Mercier, maîtres-d'études, et les élèves-maîtres de l'Ecole normale.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté, après quelques remarques de M. Lacasse qui se déclare en faveur de l'écriture penchée et contre tout changement.

M. J. Ahern demande que le programme de la séance soit changé afin de discuter les amendements proposés à la loi du fonds de pensions. Vu l'importance du sujet, et la possibilité que certains membres du corps enseignant, présents à la séance du matin, soient absents dans l'après-midi, la demande est agréée.

Le comité chargé de s'occuper de la loi du